



Refus de passage à l'examen de conduite

Par **gigi**, le **09/08/2011** à **20:40**

Bonjour,

J'ai une question concernant mon droit de passage à l'examen de conduite.

Je vous explique le contexte, je me suis inscrite il y a deux ans à une auto école et j'ai passé mon examen du code sans encombre et ensuite après plusieurs heures (52h) enfin mon premier examen de conduite, mais au final je n'ai pas obtenu celui-ci.

Depuis je n'ai cessé de prendre des heures en suivant les conseils de mes moniteurs qui me promettaient à chaque fois de me faire passer bientôt.

Au bout de près de 90h j'ai tenté de demander à un de mes moniteur de me programmer une date pour ce fameux examen. Il m'a dit de prendre 15 h encore et que je passerai début août. Il m'a donc inscrit pour le 19 août mais après avoir conduit avec un de ses collègue (lui étant parti en vacances) il m'a fait un bilan et m'a obligé à prendre 12h de plus, je lui ai dit que ce n'était pas possible et de là il a commencé à s'énerver. Il a donc déprogrammé ma date sans aucuns regrets et m'a énoncé que c'était lui qui décidé.

J'aimerais avoir un avis juridique sur cette situation qui s'éternise.

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **pat76**, le **10/08/2011** à **15:16**

Bonjour

Cliquez sur ce lien, ce qui vous permettra de constater que le moniteur de l'auto-école abuse et que vous pourrez saisir les services de la répression des fraudes.

n° 2005-03 émise par la Commission - Le Particulier

[www.leparticulier.fr/.../recommandation-2005-03-cca-auto-ecole-boccrf- ...](http://www.leparticulier.fr/.../recommandation-2005-03-cca-auto-ecole-boccrf-...)Format de fichier:

PDF/Adobe Acrobat - Afficher

28 sept. 2009 – sommaire du BOCCRF n° 2005-11. Recommandation n° 2005-03 émise par la Recommandation adoptée le 23 juin 2005 sur le rapport de Mme ...